

Rapport du Président

Séance publique du
mardi 13 juillet 2021
N° CD-2021-7-5-1

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service dialogue de gestion financière

Service consulté

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Résumé : Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents : une différence qui se poursuivra jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement en une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour les collèges haut-rhinois et un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges bas-rhinois.

Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges du Bas-Rhin, notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire. Les deux territoires ont eu, là aussi, des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges du Haut-Rhin dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,
- Pour le Bas-Rhin, il a été proposé d'attendre la clôture des comptes financiers des collèges pour apprécier définitivement le niveau de difficulté.

Au total, 71 165,79 € sont ainsi identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin d'un montant total de 71 165,79 €, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AUX COLLEGES PUBLICS BEL AIR ET JEAN MACE DE MULHOUSE POUR COFINANCER DEUX ACTIONS A DESTINATION DES COLLEGIENS

Les collèges Bel Air et Jean Macé de Mulhouse bénéficient de la part du Ministère de l'Education nationale de la labellisation « Cité éducative » depuis le 5 septembre 2019. Ce programme novateur est mis en place pour 3 ans (2020-2022) pour 80 sites en France. Ainsi le quartier des coteaux de Mulhouse bénéficie d'une enveloppe financière annuelle de 400 000 € mobilisée par l'Etat et appelle d'autres financements de la part des partenaires du projet « cité éducative ».

Il est proposé à la Collectivité européenne d'Alsace, sollicitée en qualité de co-financeur sur un ensemble de projets, d'apporter un soutien financier à deux actions menées par le collège Jean Macé et le collège Bel Air à destination des collégiens :

- 6 418 € au collège Jean Macé de Mulhouse permettant de construire un projet de comédie musicale pour les élèves de 4^{ème} ; projet interdisciplinaire permettant de donner du sens aux enseignements et permettant d'expérimenter des collectifs ;
- 3 300 € au collège Bel Air de Mulhouse permettant de créer un atelier théâtre.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, D'ACHAT D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 1, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 32 927,71 €, afin de couvrir les frais de réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total 13 679,02 € selon le détail suivant :

Collège Le Parc à Illkirch : 1 271 € en complément de la dotation « Euro-élèves » 2021, suite à l'augmentation du nombre d'élèves accueillis dans les classes UPE2A et ULIS

Collège Stockfeld de Strasbourg : 3 208,02 € en vue de la prise en charge du déficit constaté à la clôture de l'exercice 2020 du service de restauration et d'hébergement (SRH) du collège Stockfeld ; déficit généré par le tarif très peu élevé pratiqué pour les élèves des collèges Stockfeld, lezay Marnesia et Solignac de Strasbourg.

Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim : 9 200 € pour l'acquisition de matériels destinés au fonctionnement d'un 3^{ème} atelier technique SEGPA (Production industrielle), à la rentrée de septembre 2021.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges public, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 14 841,06 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

5. PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE TRANSPORT DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES DU COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT DE STRASBOURG

Les élèves demi-pensionnaires du collège François Truffaut à Strasbourg sont hébergés par le collège Sophie Germain de Strasbourg, durant les travaux effectués du service de restauration.

Il est proposé à la Commission permanente de décider de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège François Truffaut de Strasbourg vers le collège Sophie Germain de Strasbourg à compter de la rentrée de septembre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose

- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 71 165,79 € :
 - 6 418 € au collège Jean Macé à Mulhouse pour construire un projet de comédie musicale pour les élèves de 4^{ième} ;
 - 3 300 € au collège Bel Air de Mulhouse pour créer un atelier théâtre ;
 - 32 927,71 € pour couvrir les frais de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
 - 13 679,02 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 2 ;
 - 14 841,06 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 3.

Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P196O003 – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège François Truffaut de Strasbourg vers le collège Sophie Germain de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY